

Décision concernant la onzième question à l'ordre du jour: Rapport du Directeur général

Premier rapport supplémentaire: Suivi et analyse des progrès accomplis en matière de travail décent au niveau national

Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations en vue de renforcer les capacités des mandants afin d'améliorer les outils et les méthodes, y compris la qualité des statistiques, qui permettront de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la concrétisation du travail décent et la réalisation des objectifs et des cibles du programme de développement envisagé pour l'après-2015.

(Document GB.323/INS/11/1, paragraphe 15, tel qu'amendé.)